



Que déclarer à la CAF lors licenciement pour inaptitude ?

Par **pied christine**, le **06/06/2018** à **11:31**

Bonjour, je suis licencié pour inaptitude depuis le 11 mai 18 et j'ai touché indemnités licenciements mais que dois je déclarer pour le prochain trimestre à la CAF ? La totalité de la somme ou une partie celle des congés payé et du salaire du 1 au 11 mai ? MERCI d'avance.